

Développement rural

Programme Communal de Développement Rural - Ciney

Rapport annuel 2024

Etat d'avancement de l'opération.

Le PCDR de Ciney été approuvé par arrêté du Gouvernement wallon en date du 8 septembre 2011 pour une durée de 10 ans. Depuis son approbation, la commune a travaillé à la mise en œuvre de plusieurs fiches-projets, dont voici l'état actuel d'avancement. Sa validité s'est donc terminée en septembre 2021.

Fiche-projet « Maison de village de Haid »

Dès l'acceptation du PCDR par le Gouvernement wallon, la commune a organisé une réunion de coordination relative à la demande de convention-exécution pour le projet de la Maison de village et de services à Haid en octobre 2011.

Après une longue attente, la convention-exécution 2012 pour notre premier projet a été signée par l'autorité représentant la Région et datée du 29 janvier 2013.

Le projet initial de maison de village à Haid a été abandonné en 2014 pour diverses raisons (sécurité, budget, contraintes techniques et urbanistiques, emplacements de parking, etc.). Comme le besoin d'un lieu de rencontre reste tangible dans le village, il a été décidé, au Collège communal et en CLDR, d'étudier différentes alternatives. Celle qui a été retenue est celle de la transformation et l'aménagement de l'église de Haid en maison de village.

Après une visite de l'église de Marcouray, la CLDR et le collège ont approuvé les modifications apportées à la fiche projet initiale.

Le 18 mars 2015, une visite de l'église de Haid a été organisée avec les représentants de la RW.

Un avenant à la convention-exécution a ensuite été introduit en mai 2015. Nous sommes toujours en attente de la signature du Ministre.

Une rencontre avec l'administration et le cabinet s'est tenue le 4 mai 2016.

La ville a interpellé le clergé à plusieurs reprises sans succès.

Abandon total du projet et désengagement de la subvention régionale en 2019.

Fiche-projet « sécurisation des traversées de village »

La volonté de la CLDR depuis le départ est de rester sur un projet fonctionnel rencontrant les demandes de la population et visant prioritairement la sécurité routière.

La convention exécution nous est parvenue en 2016. Elle a été approuvée par le Collège et ensuite le Conseil avant d'être renvoyée signée.

Le Ministre a signé la convention-exécution en date du 26 juillet 2017.

Un marché public passé avec le STP a été lancé mi-2018. L'étude des travaux et le cahier des charges ont été réalisés. Le marché public est lancé en 2019. L'ouverture des offres s'est tenue le 25 juin 2019. Le marché a été remporté par la société Halloy.

Un avenant à la convention a également été introduit. Le projet porte aujourd'hui sur un montant total de 176 733,15€.

Les travaux ont débuté en septembre 2020 et se sont terminés en 2021. La réception provisoire s'est tenue le 20 janvier 2022.

Fiche-projet « Aménagement de la place du Baty à Biron »

En séance du 13 mars 2015, la CLDR a décidé de poursuivre dans la concrétisation de ce projet et de travailler à la rédaction de la fiche-projet.

Une enquête ainsi qu'une réunion dans le village ont été réalisées.

De plus, sur les conseils de Monsieur Gabriel, l'administration s'est rendue à Warnant où un projet d'aménagement de place de village a été réalisé dernièrement.

La CLDR a approuvé définitivement la fiche-projet en date du 17 octobre 2017.

Une réunion de coordination est programmée le 22 février 2018. Une demande de convention exécution est introduite dans la foulée. Elle nous est parvenue en janvier 2019. Elle a été approuvée par le Conseil communal le 11 mars 2019 et revenue signé par le Ministre le 16 mai 2019.

Un marché public pour la désignation d'un auteur de projet a été réalisé. Le marché a été remporté par le bureau Drea²m SPRL.

L'avant-projet a été présenté à la CLDR et une réunion d'accompagnement avec la RW s'est tenue le 29 septembre 2020. L'auteur de projet a finalisé le projet définitif pour approbation par la RW.

En juin 2022, la Ministre approuve le dossier de projet.

Compte tenu de l'augmentation des coûts, un avenant financier a été réalisé. Ce dernier a été approuvé par le Conseil communal du 22 novembre 2021 et revenu notifié par l'administration le 08 juillet 2022. Le projet porte aujourd'hui sur un montant total de 733 638,39€ dont une subvention régionale de 388 821,60€.

Le marché public de travaux a été lancé. Le rapport d'analyse des offres réalisé le 04 novembre 2022. L'ensemble du dossier d'adjudication a été transmis à l'administration pour accord.

Les travaux ont débuté en août 2023. La réception provisoire des travaux s'est tenue le 21 novembre 2024 (approuvée par le collège communal le 03 décembre 2024).

Fiche-projet « Aménagement des abords de l'ancienne gare de Braibant »

En réunion du 07 mai 2019, la CLDR s'est penchée sur les prochaines fiches à mettre en œuvre. Trois projets sont ressortis de la discussion et sont choisis pour être approfondis :

- Requalification du hameau des Basses
- Aménagement de la place de l'ancienne gare de Braibant
- Aménagement de la place communale de Leignon

Lors de la réunion du 28 mai 2019 et suite à la visite de terrain du même jour, un ordre de priorité a été établi par la CLDR faisant passer le projet de Braibant en premier lieu.

La CLDR a approuvé définitivement la fiche-projet en date du 09 septembre 2019.

Une réunion de coordination a eu lieu le 02 octobre 2019. La demande de convention-exécution a donc été introduite dans la foulée. Le Conseil communal a approuvé la convention en date du 14 décembre 2020.

La convention-exécution signée nous est revenue en janvier 2021.

Un marché public pour la désignation d'un auteur de projet a été réalisé. Le marché a été remporté par le bureau Drea²m SPRL.

L'avant-projet a été présenté à la CLDR. Une réunion du comité d'accompagnement s'est tenue le 08 mars 2022. L'accord sur l'avant-projet nous est envoyé en juillet 2022. L'auteur de projet a finalisé le projet définitif pour approbation par la RW. Celui-ci a été transmis en juin 2023. L'approbation du projet définitif avec la notification de l'avenant nous sont parvenus le 09 février 2024. Le marché public a été lancé dans la foulée.

Le collège communal a approuvé l'attribution des travaux le 04 novembre 2024. L'ensemble du dossier d'adjudication a été transmis à l'administration pour accord. L'accord nous est parvenu le 19 février 2025.

Fiche-projet « Crédation d'une maison rurale polyvalente et multiservices à Ciney »

Face aux différentes demandes exprimées ainsi que face à l'évolution du contexte communal, un nouveau projet a vu le jour. Il consiste en la création d'un espace partagé et multifonctionnel en centre-ville de Ciney permettant de répondre à plusieurs besoins citoyens.

La CLDR a eu l'occasion d'en discuter lors de sa réunion du 13 juin 2019. Elle a donc décidé de demander l'introduction d'une nouvelle fiche à notre PCDR (un addendum). Celle-ci porte sur la création d'une maison rurale polyvalente et multiservices à Ciney.

Un demande d'addendum à notre PCDR a donc été introduite auprès de la Ministre. Celle-ci a été approuvée.

Une réunion de coordination sur le projet s'est tenue le 26 janvier 2021. La demande de convention-exécution a donc été introduite dans la foulée. Le Conseil communal a approuvé la convention en date du 08 février 2021. La convention-exécution a été signée le 29 juillet 2021 par la Ministre.

Des réunions de travail et des visites de terrain se sont tenues afin de définir encore davantage les limites du projet. Un auteur de projet a été désigné en 2022.

L'avant-projet a été présenté à la CLDR et une réunion d'accompagnement avec la RW s'est tenue le 26 septembre 2023. L'auteur de projet finalise le projet définitif pour approbation par la RW. Plusieurs réunions avec l'auteur de projet se sont tenues en 2024 pour finaliser le projet.

ANNEXES

Annexe 1, 2 et 5 : Situation générale de l'opération - Tableau récapitulatif des projets (tableau Excel)

Annexe 3: Tableau rapport comptable et fonctionnement des projets terminés.

Annexe 4 : Rapport de la commission locale de développement rural.

ANNEXE 3: TABLEAU RAPPORT COMPTABLE ET FONCTIONNEMENT D'UN PROJET TERMINE (Décompte final < 10 ans).

Année de la convention	Type de programme (biffer les mentions inutiles)	Intitulé du projet	Décompte final	
			Montant	Date approbation par la RW
2017	PCDR classique PDR 2000-2006 Phasing out objectif 1 2000-2006 PwDR 2007-2013¹ PwDR 2014-2020 : Mesure 7.4	Fiche 15: Sécurisation des traversées de village	En attente (dossier envoyé le 16/12/2022 et réenvoyé le 13/01/2023)	Aucune réponse...

Etat du patrimoine :		
Le bien est-il toujours propriété communale ?	Oui	Non
Si non, merci de répondre aux questions ci-dessous		
Date d'approbation ou de demande d'approbation par le/la Ministre de l'acte de vente		
Montant de la vente		
Modalités de réaffectation du montant de la vente		

Le bien est-il loué ?	Oui	Non	
Si le patrimoine est loué² à des tiers et fait donc l'objet d'une cession des droits immobiliers, il est nécessaire de joindre un extrait de la comptabilité communale relative au patrimoine en question.			
Date d'approbation de la convention de location par le/la Ministre (article 3 de la convention)			
Recettes et charges			
Recettes générées par l'exploitation du patrimoine	Type	Montant annuel	
	Type	Montant annuel	
	Type	Montant annuel	

¹ Programme wallon de développement rural 2007-2013 : uniquement les ateliers ruraux dans le cadre de la mesure 321 microentreprises

² Il s'agit de location permanente du patrimoine de type logements, ateliers ruraux.

Charges liées à l'exploitation du patrimoine	Type	Montant annuel	
	Type	Montant annuel	
	Type	Montant annuel	
Bénéfices ³ = recettes moins charges		Montant annuel	
Réaffectation des bénéfices			

Fonctionnement du projet et utilisation du bien⁴	
Description des types d'activités menées dans le cadre du projet	Le projet visait des aménagements de sécurité.
Impact des activités (emploi, attractivité, inclusion sociale, promotion...)	La vitesse au sein des villages concernés a fortement diminuée. Il est devenu plus accessible de se déplacer à pied ou à vélo.

³ En cas de bénéfices, la commune s'engage à réaffecter ceux-ci vers d'autres projets ou actions du PCDR et établit une déclaration sur l'honneur en ce sens.

⁴ A titre d'exemple

Ateliers ruraux : type d'entreprise, impact sur la création d'emploi, ...

Maisons de village : nature et fréquence des manifestations et activités menées, participation, création de nouvelles associations, effet sur la dynamique de la population résidentielle de la commune, ...

Maison multiservices : nature des services mis à disposition et des activités, fréquentation, emplois créés

Espace publics de convivialité : lieu d'activités de manifestations, attractivité de la commune et création indirecte d'emploi/ de nouvelles activités (commerce,...)

M7.4 du PwDR 2014-2020 : Construction d'espaces multifonctionnels, modulables et polyvalents : l'occupation du bien, le fonctionnement du projet, les actions déployées, les résultats acquis, bâtiment non exploité à des fins commerciales, diversité des activités (3 activités /4 secteurs : socio récréatif, culturel, service, promotion des ressources locales) et l'état actualisé des indicateurs obligatoire et de suivi mentionnés au point 15.2 de l'AM d'octroi

Année de la convention	Type de programme (biffer les mentions inutiles)	Intitulé du projet	Décompte final	
			Montant	Date approbation par la RW
2019	PCDR classique PDR-2000-2006 Phasing out objectif 1 2000-2006 PwDR 2007-2013 ⁵ PwDR 2014-2020 : Mesure 7.4	Fiche 12: Aménagement de la place du Baty	En attente	En attente

Etat du patrimoine :		
Le bien est-il toujours propriété communale ?	Oui	Non
Si non, merci de répondre aux questions ci-dessous		
Date d'approbation ou de demande d'approbation par le/la Ministre de l'acte de vente		
Montant de la vente		
Modalités de réaffectation du montant de la vente		

Le bien est-il loué ?	Oui	Non	
Si le patrimoine est loué⁶ à des tiers et fait donc l'objet d'une cession des droits immobiliers, il est nécessaire de joindre un extrait de la comptabilité communale relative au patrimoine en question.			
Date d'approbation de la convention de location par le/la Ministre (article 3 de la convention)			
Recettes et charges			
Recettes générées par l'exploitation du patrimoine	Type	Montant annuel	
	Type	Montant annuel	
	Type	Montant annuel	
Charges liées à l'exploitation du patrimoine	Type	Montant annuel	
	Type	Montant annuel	
	Type	Montant annuel	

⁵ Programme wallon de développement rural 2007-2013 : uniquement les ateliers ruraux dans le cadre de la mesure 321 microentreprises

⁶ Il s'agit de location permanente du patrimoine de type logements, ateliers ruraux.

Bénéfices ⁷ = recettes moins charges	Montant annuel
Réaffectation des bénéfices	

Fonctionnement du projet et utilisation du bien⁸	
Description des types d'activités menées dans le cadre du projet	Le projet visait des aménagements de convivialité au centre du village de Biron par le requalification d'un espace laissé à rien.
Impact des activités (emploi, attractivité, inclusion sociale, promotion...)	<p>Le projet permet la rencontre des villageois.</p> <p>L'espace public nouveau permet la mise en place d'animations</p>

⁷ En cas de bénéfices, la commune s'engage à réaffecter ceux-ci vers d'autres projets ou actions du PCDR et établit une déclaration sur l'honneur en ce sens.

⁸ A titre d'exemple

Ateliers ruraux : type d'entreprise, impact sur la création d'emploi, ...

Maisons de village : nature et fréquence des manifestations et activités menées, participation, création de nouvelles associations, effet sur la dynamique de la population résidentielle de la commune, ...

Maison multiservices : nature des services mis à disposition et des activités, fréquentation, emplois créés

Espace publics de convivialité : lieu d'activités de manifestations, attractivité de la commune et création indirecte d'emploi/ de nouvelles activités (commerce,...)

M7.4 du PwDR 2014-2020 : Construction d'espaces multifonctionnels, modulables et polyvalents : l'occupation du bien, le fonctionnement du projet, les actions déployées, les résultats acquis, bâtiment non exploité à des fins commerciales, diversité des activités (3 activités /4 secteurs : socio récréatif, culturel, service, promotion des ressources locales) et l'état actualisé des indicateurs obligatoire et de suivi mentionnés au point 15.2 de l'AM d'octroi

ANNEXE 4 : RAPPORT DE LA COMMISSION LOCALE DE DEVELOPPEMENT RURAL ET DE SES GT

Année de l'installation de la CLDR	Année d'approbation du Règlement d'ordre intérieur	Dernière date de la modification de composition de la CLDR ⁹	Dernière date de modification du Règlement d'ordre intérieur ¹⁰
2021	2022	13 février 2023	2022
Date des réunions de CLDR et Groupes de Travail durant l'année écoulée ¹¹	Réunions de CLDR Réunion 1 : 22 février 2024 Réunion 2 : 24 avril 2024 News Letter : 18 novembre 2024	Nombre de présents	
			17 présents et 7 excusés
			21 présents et 2 excusés
Réflexion sur l'opération de développement rural			
Introduction	L'année 2024 a été synonyme de finalisation pour le PCDR de Ciney. En effet, celui-ci s'est vu recevoir un avis favorable après le passage en PAT du 4 octobre 2024.		
Les réunions de CLDR	Réunion 1 : 2 février 2024 Cette première réunion de l'année fût consacrée à la présentation des Fiches Projets du Lot 1 par l'auteur de projet de PCDR et la FRW. Elle s'est clôturée par la présentation de la méthodologie de relecture des Fiches Projets du PCDR. Réunion 2 : 24 avril 2024 C'est lors de cette réunion que la CLDR a remis un avis favorable vis-à-vis de l'Avant-Projet de PCDR ainsi que pour le choix de la première convention (FP 1.2 : Aménagement de la place de la Fontaine à Ychippe). Compte tenu qu'il s'agissait d'une année électorale, la CLDR ne s'est réunie qu'à deux reprises. De plus, le nouveau PCDR était en phase d'approbation (avec une défense devant le Pôle en octobre 2024).		

⁹ Merci de joindre en annexe la délibération du conseil communal approuvant la modification de la composition de la CLDR (si changement <50% pendant l'année écoulée). Dans le cas d'un changement de composition de plus de 50%, merci d'utiliser le formulaire 3 disponible sur le guichet des pouvoirs locaux.

¹⁰ Merci de joindre en annexe le ROI approuvé accompagné de la délibération du conseil communal (si changement pendant l'année écoulée).

¹¹ Merci de joindre en annexe les PV des réunions de la CLDR et GT. Si moins de 4 réunions ont été organisées sur l'année, merci de fournir une justification.

Propositions de projets à entreprendre	
Numéro fiche-projet	FP1.2
Intitulé du projet	Aménagement de la place de la Fontaine à Ychippe
Priorité du projet	Lot 1
Calendrier d'exécution	Quand le PCDR sera approuvé par le GW